

Le cinq mars deux mil neuf à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt huit février deux mil neuf s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de Raymond LE DREFF pouvoir à Gilbert LE BLOAS

M Daniel SALIOU a été nommé secrétaire de séance.

## **0.2.09 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 février 2009**

Le compte rendu de la réunion du 19 février 2009 est adopté à l'unanimité avec deux précisions. Yvonne CONQ rappelle que l'O.C.P. a remis un dossier concernant l'étude globale. Jean-Claude TALARMAIN affirme que l'O.C.P. n'est pas une association politique.

## **1.2.09 ETUDE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT, D'AVENIR DE LA COMMUNE ET DE SES AMENAGEMENTS – FIN PHASE 1 ET 2**

### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire rappelle qu'il convient de valider, la phase 1 portant étude et diagnostic des infrastructures et des bâtiments publics et, la phase 2 fixant des orientations stratégiques et proposant plusieurs scénarii d'aménagements.

Une mission d'accompagnement a été confiée au cabinet de l'Ile. Le groupe de travail, composé de l'ensemble du conseil municipal, s'est réuni les 27 octobre, 8 décembre et 15 décembre 2008, 12 janvier et 4 février 2009. Le cabinet de l'Ile est venu à plusieurs reprises faire des études et constatations sur le territoire de la commune.

Ces phases ont fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 21 février suivie d'échanges avec la population.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

***VALIDE les phases 1 et 2 de l'étude globale de développement, d'avenir de la commune et de ses aménagements.***

## **2.2.09 ETUDE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT, D'AVENIR DE LA COMMUNE ET DE SES AMENAGEMENTS – CHOIX DU PROJET PRE OPERATIONNEL - CONCERTATION**

### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition de la commission AXE II Penser globalement, Agir localement du 27 février qui souhaite retenir comme priorité une l'aménagement de la route départementale 26 dans la traversée du bourg. Cette artère doit-être un trait d'union entre le nord et le sud de la commune et pas seulement une voie départementale coupant en deux la commune.

Daniel SALIOU rappelle l'objectif n° 1 et les priorités du projet pré-opérationnel contenus dans l'étude globale de développement, d'avenir de la commune et de ses aménagements :

### Objectif n°1 : Améliorer les déplacements et les transports collectifs

Les priorités.

- a) sécuriser l'ensemble des voies de circulation dans l'agglomération (RD n°26 et voies communales);
- b) faciliter les traversées de la RD n°26 afin d'améliorer les liaisons de part et d'autre de celle-ci;
- c) marquer fortement et mettre en valeur les entrées d'agglomération (problèmes d'identification en matière de signalisation, implantation des limites communales);
- d) assurer les liaisons inter-quartiers et le centre-bourg pour les piétons (quartiers existants et futurs quartiers);
- e) favoriser les déplacements alternatifs (créer des pistes ou des bandes cyclables en direction des communes voisines) et développer l'utilisation des transports en commun (aire de covoiturage, gare routière...).

Ce projet devant faire l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre de la politique Eco FAUR du Conseil Régional de BRETAGNE il convient d'arrêter les modalités de la participation de la population.

Daniel SALIOU propose :

- a) la mise en place de permanences les 1<sup>ers</sup> samedis des mois de mars, avril, mai et juin
- b) de mettre, en mairie, un cahier à disposition du public.
- c) d'organiser un échange avec les riverains sur la base d'un projet pré-élaboré
- d) de mettre en place une exposition sur le projet d'aménagement

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ENTERINE le choix de la route départementale 26 comme support à l'étude pré-opérationnelle dans le cadre de la démarche Eco-FAUR du Conseil Régional de Bretagne**  
**RETIENT l'objectif 1 et l'ensemble de ces priorités**

### **3.2.09 ETUDE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT, D'AVENIR DE LA COMMUNE ET DE SES AMENAGEMENTS – TRANCHE CONDITIONNELLE – CABINET DE L'ILE**

#### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, propose, comme prévu lors de la mise en concurrence, d'attribuer la tranche conditionnelle au cabinet de l'Ile.

La mission comprend la mise au point de l'étude pré-opérationnelle, la constitution du dossier Eco-FAUR et l'exposition publique.

L'objectif étant de déposer le dossier Eco-FAUR au titre de l'année 2009.

#### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ATTRIBUE la tranche conditionnelle au cabinet de l'Ile**

### **4.2.09 QUESTIONS DIVERSES**

- Prochain conseil municipal le 19 mars à 18 h 00 : Budgets 2009
- Réunion de la commission Axe II avec le cabinet de l'Ile le 17 mars à 16 h 30
- Le demi-poste d'enseignant à l'école du Petit Bois ne sera pas supprimé à la rentrée de septembre 2009